

**Exercice supplémentaire / journal marchandises et TVA / RAPO**

*Journalisez les écritures suivantes dans l'entreprise Rapid'eau, un plombier en raison individuelle assujéti à la TVA actif à Genève, notamment dans le quartier des Charmilles, depuis 1985.*

Durée indicative : 100 minutes

- 1) Le 4 janvier 2018, Ricardo fonde la société Rapid'eau avec CHF 45'000.- qu'il place sur un compte courant bancaire au nom de l'entreprise.
- 2) Ricardo achète un véhicule à crédit, au prix catalogue de CHF 25'000.- TTC (TVA à 7.7%). Le vendeur accorde un rabais de 15%, pour soutenir Ricardo dans sa nouvelle activité.
- 3) Ricardo achète de la marchandise à un fournisseur étranger, pour EUR 9'000.-, le taux de la banque est de 1.20 - 1.22. Il y a lieu d'ajouter CHF 800.- HT de frais de transports (TVA 7.7%)
- 4) La TVA de 7.7% est payée à la douane en espèces (voir n°3) au taux de 1.25. S'y ajoutent CHF 90.- de frais administratif de dédouanement, non-soumis à TVA.
- 5) Les premiers clients se manifestent : Ricardo fait une vente de CHF 8'000.- prix catalogue HT (TVA à 7.7%) en espèces, pour montrer sa joie, Ricardo accord un rabais de 5% et un escompte de 2%.
- 6) Des clients achètent des marchandises en bénéficiant d'un rabais de 20%. Ils paient 34'000.- TTC (TVA à 7.7%) par virement bancaire.
- 7) Ricardo paie le véhicule (n° 2) par virement bancaire en bénéficiant d'un escompte de 3%
- 8) Ricardo paie la marchandise (n°3) par virement bancaire. Les taux du jour sont 1.18 - 1.22
- 9) Ricardo récupère le 17 avril l'intérêt d'un placement effectué le 15 mars. 100'000.- avaient été placés à 2 ¼ %.
- 10) Ricardo paie à un ami le 20 avril un intérêt de 3% sur le prêt qui lui a été consenti : 40'000.- ont été prêtés le 15 décembre dernier. Ricardo en profite pour rembourser le quart du prêt.
- 11) Nous revendons à crédit une marchandise achetée CHF 10'000.- ht (TVA à 7.7%) avec une marge de 25%.
- 12) Un client mécontent vient nous ramener une marchandise achetée le mois dernier CHF 5'400 TTC (TVA à 7.7%). Nous lui remboursons en espèces CHF 5'200. La différence représente une remise dont le client avait bénéficié.
- 13) Nous achetons de la marchandise à l'étranger, pour EUR 45'000.- au taux de 1.19 - 1.24. Il y a lieu de prendre en compte des frais de transports, réglés immédiatement au transporteur suisse, pour CHF 900.-, HT (TVA à 7.7%).
- 14) Un client nous achète des marchandises pour CHF 112'000.- HT, TVA à 7.7%. Nous lui spécifions les conditions suivantes : 3% d'escompte à 10 jours.
- 15) Nous vendons de la marchandise à un client régulier pour CHF 84'000.- TTC, prix catalogue. Ce client bénéficie d'un rabais de 10% sur la marchandise et nous prenons à notre charge les frais de transports de la marchandise, pour CHF 4'000.-, HT, TVA à 7.7%.
- 16) Nous recevons la facture de la douane, concernant l'achat (numéro 13). le taux de référence est de 1.122 et il faut prendre en compte 450.- de frais administratifs.
- 17) Le client (numéro 15) paie la marchandise par virement bancaire, en bénéficiant d'un escompte de 10% car nous le trouvons sympathique.

- 18) Nous payons la marchandise achetée au numéro 13 par virement postal, en bénéficiant d'un escompte de 4%. Les taux de change sont de 1.18 – 1.24.
- 19) Nous vendons de la marchandise à crédit à un client péruvien résident à Genève pour CHF 4'000.- (montant sans TVA, taxé à 7.7%). Tenir compte de la TVA s'il y a lieu.
- 20) Nous recevons aujourd'hui une facture de notre opérateur téléphonique, pour CHF 432, TVA comprise (7.7%)
- 21) Nous réglons la facture (voir numéro 20) par virement bancaire.
- 22) Nous achetons une machine pour CHF 4'500.-, et payons en plus des frais de transports de CHF 800. Les montants sont donnés hors taxes, soumis au taux de 7.7%.
- 23) Notre fournisseur Francis nous livre de la marchandise, pour CHF 6'000.- (prix catalogue, TTC). Comme nous sommes un de ses clients réguliers, nous bénéficions d'un rabais de 5% sur l'ensemble des prestations. Nous paierons ultérieurement.
- 24) Nous vendons à Joséphine le 17 avril du matériel de plomberie (considéré comme marchandises), pour un total de CHF 5'900.- hors taxes, TVA à 7.7%. Joséphine obtient un rabais de 12%. La facture est prévue « nette à 30 jours » ou « avec 2% d'escompte si payé dans les 15 jours ».
- 25) Joséphine paie un quart de la marchandise après 10 jours, par virement bancaire.
- 26) Francis (num. 23) est d'accord avec notre plainte sur la mauvaise qualité du matériel livré. Nous obtenons une remise de 10% sur le solde dû.
- 27) Charles, un de nos fournisseurs étranger, nous envoie pour EUR 30'000 de marchandises, au taux de 1.24.
- 28) Nous recevons la facture de la douane concernant notre achat de marchandise (voir numéro 27). Le taux retenu est de 1.23 et il y a lieu de prendre en compte CHF 145.- de charges de dédouanement.
- 29) Joséphine paie en espèces le solde de sa créance 20 jours après l'achat, avec un éventuel escompte. (voir 24)
- 30) Nous réglons un fournisseur étranger qui nous avait envoyé de la marchandise pour EUR 45'000.- au taux de 1.22. La facture était, à notre demande, libellée en francs suisses. Aujourd'hui le taux de change est de 1.24. La TVA avait été facturée par la douane au moment de la comptabilisation.
- 31) Nous réglons la machine par virement bancaire (voir numéro 22) en bénéficiant d'un escompte de 3%.
- 32) Durant l'année, notre stock est passé de CHF 134'600.- à CHF 142'000.-